AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_52-DE
Reçu le 23/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
13 Titulaires
2 Suppléants

Pouvoirs :
3

Votants :
18 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Délibération n° 2026.10.52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 15 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze octobre

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Jean-Michel POINAS, Daniel DURIEUX (suppléant), Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Gilles KACZMAREK.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Paul BRINGER pouvoir à Yves COLOMB
Franck MARTEL pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Gilles KACZMAREK

Absents excusés :
Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Jean-Jacques LASHERMES, David SALQUE PRADIER, Bernard BOURGIE, Laurent DUPLOMB, Karen JOUVHOMME.

LANCEMENT DE CONSULATIONS POUR LES GARANTIES FINANCIERES DES CET DE LA PEPINIERE ET DE ST JUST MALMONT

Les Arrêtés Préfectoraux d'exploitation ou de post exploitation des ISDND imposent des montants de garanties financières à souscrire à l'exploitant. Les montants sont variables selon les sites et selon le nombre d'années de post exploitation (dégressif).

Le Président informe que :

- La garantie financière du site de la Pépinière auprès de la société Atradius arrive à échéance le 28 février 2027. Il faut donc consulter pour son renouvellement.

- La garantie financière du site de St Just Malmont auprès de la société CHUBB arrive à échéance le 14 avril 2027. Il faut donc consulter pour son renouvellement.

Monsieur le Président propose donc de lancer ces consultations.

AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_52-DE
Reçu le 23/10/2026

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** le lancement des consultations pour les prestations de garanties financières pour les CET de la Pépinière et de St Just Malmont selon les prescriptions des Arrêtés Préfectoraux de post exploitation.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Gilles KACZMAREK